

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2012-256 du 21 novembre 2012 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

NOR : AFSM1230665S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision n° 2000-145 du 29 décembre 2000 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2002-166 du 20 novembre 2002 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2004-252 du 2 novembre 2004 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales, à compter du 8 janvier 2013, les inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont les noms suivent :

M. Bertrand PERRIN, pharmacien contractuel.

Mme Elena SALAZAR, pharmacienne contractuelle.

M. Olivier PALLUY, docteur ès sciences contractuel.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 21 novembre 2012.

La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA